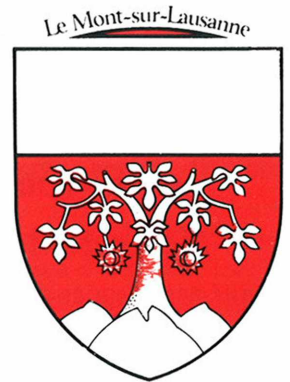


# AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Rémy Vaucher, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth, Le Mont

## A SAVOIR ...

### Ligne T.L. No 20 Introduction de trois courses supplémentaires

A titre d'essai, la Municipalité du Mont informe la population que trois courses supplémentaires, selon l'horaire ci-dessous, seront mises en place du **lundi au vendredi** à partir du **1<sup>er</sup> octobre et ceci jusqu'au 31 décembre 1986**. Un comptage des passagers sera effectué afin de savoir si ces courses répondent à une réelle nécessité.

#### HORAIRE DES COURSES SUPPLÉMENTAIRES

Lausanne-Tunnel	dép.	7.25	8.45	13.30
La Motte		7.29	8.49	13.34
Bellevaux		7.30	8.50	13.35
Les Martines		7.31	8.51	13.36
Petit-Mont		7.33	8.53	13.38
Le Mont-Coppoz		7.34	8.54	13.39
Grand-Mont		7.36	8.56	13.41
Budron		7.38	8.58	13.43
Cugy (Poste)	arr.	7.41	9.01	13.46

				★
Cugy (Poste)	dép.	7.46	9.14	14.05
Budron		7.48	9.16	14.07
Grand-Mont		7.51	9.19	14.10
Le Mont-Coppoz		7.52	9.20	14.11
Le Petit-Mont		7.54	9.22	14.13
Les Martines		7.55	9.23	14.14
Bellevaux		7.58	9.26	14.17
La Motte		□	□	□
Lausanne-Tunnel	arr.	8.05	9.33	14.24

★ course à l'horaire officiel

□ De Bellevaux au Tunnel, laisse descendre les voyageurs mais n'en prend pas.

\*\*\*\*\*

### Transport des personnes âgées

A l'instar de certaines communes, nous désirons mettre sur pied un service bénévole de transport des personnes âgées de la commune du Mont.

Quelles personnes, disposant d'un véhicule, seraient d'accord de consacrer un petit peu de son temps à ce service?

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer à:

**Madame Catherine Zimmer**

Rte du Grand-Mont 37

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. (021) 32 74 87

\*\*\*\*\*

### Pour vos petits enfants ...

Nous vous rappelons que la halte-garderie "Les Mouflets" les accueille, le mardi après-midi et le vendredi matin, à la route du Jorat 5.

C'est pour eux l'occasion de rencontrer d'autres petits camarades, de jouer, de bricoler, de chanter ou encore de cuisiner ...

Pour tout renseignement

**Tél. 32 14 66 ou 32 14 10**

\*\*\*\*\*

### Paroisse du Mont

Vous êtes invités à participer au

**CULTE MISSIONNAIRE**

du

**Dimanche 12 octobre 1986, à 10 h. 00**

Ce culte sera présidé par M. **Albert Lahasimo**, pasteur camerounais, collaborateur du Département missionnaire, qui nous parlera de:

**"La mission de l'Eglise aujourd'hui  
au Cameroun"**

Au terme de ce service, nous nous rendrons à la salle de paroisse où notre invité se fera un plaisir de répondre à nos questions. Ensuite, nous aurons l'occasion de fraterniser lors d'un repas canadien que nous prendrons en compa-

gnie de Mme et M. Lahasimo et leurs 6 enfants. La soupe et le café vous seront offerts.

Cette rencontre prendra fin vers 14 h. 00.

*Groupe Terre nouvelle*

## **En plus, nous vous annonçons un Concert de musique baroque**

donné par 5 jeunes musiciens enseignants professionnels

EGLISE DU MONT  
vendredi 31 octobre 1986 à 20 h. 15

Exécutants: Haïda Housseini, soprano  
Suzanne Goy, hautbois et flûte à bec  
Philippe Schiltknecht, violoncelle  
Pierre Goy, clavecin  
Patrick Marguerat,  
hautbois et hautbois d'amour

Au programme les plus belles pages du répertoire baroque.

*Paroisse du Mont*

\*\*\*\*\*

## **Le conseil du vétérinaire**

### **Quelques précisions concernant la rage.**

Une blessure ou une éraflure importante, occasionnées par un animal enragé, est la cause de la transmission de la rage à l'homme, le virus pénétrant dans le sang avec la salive de l'animal. Cette dernière ne contient cependant pas forcément des virus, ce qui diminue le risque de contamination.

Bien qu'il ne soit en fait pas facile d'attraper la rage, il est quand même recommandé de vacciner préventivement nos animaux domestiques. D'une part, bien sûr, pour les protéger, mais aussi et surtout afin de limiter au maximum les risques pour l'homme. Il faut savoir que la vaccination de l'homme est beaucoup plus pénible que celle des animaux, car elle nécessite plusieurs injections de suite, souvent douloureuses.

Une dernière recommandation, spécialement à ceux qui ne possèdent pas d'animaux: abstenez-vous de caresser ou de donner à manger à un animal que vous ne connaissez pas. Un chien ou un chat peuvent avoir des réactions tout à fait imprévisibles dans certaines circonstances inhabituelles. Sachez aussi que la rage étant une maladie du système nerveux, l'animal enragé ne fait pas de distinction entre les personnes qu'il attaque. Si votre chat ou celui du voisin vous griffe parce que vous lui marchez sur la queue, il n'est donc pas forcément enragé ...

*L. Walter*

\*\*\*\*\*

## **LE LÉGISLATIF A SIÉGÉ EN JUIN**

En cette chaude soirée estivale du 23 juin dernier, conseillers et conseillers communaux se retrouvaient, à 20h.15, à l'aula du collège du Mottier. Un ordre du jour chargé les attendait. Le déroulement des assises, auxquelles partici-

paît la Municipalité, à montré le soin avec lequel les membres de l'assemblée avaient préparé leurs dossiers sur la base d'excellents documents élaborés par notre Exécutif.

En début de séance, notre Président du Conseil communal, M. Daniel Grosclaude procède à l'assermentation de M. Dietrich Zieschank qui remplace Mme Irène Girod, conseillère communale démissionnaire.

Ensuite Mme Janine Cordey rapporte au nom de la Commission des finances, sur **les comptes communaux de l'exercice 1985 établis par la Municipalité**. Elle conclut à l'adoption de ceux-ci dont l'excédent de recettes se monte à Fr. 2'700'000.- environ. Cette somme supérieure de 2 millions de francs à celle budgétée s'explique par une rentrée fiscale plus importante, par le fait qu'il s'agit d'une année de taxation (impôts 1985/1986).

Après les discussions d'entrée en matière puis de détail, le Président soumet cet objet au vote de l'assemblée qui accepte à l'unanimité les comptes communaux de 1985 ainsi que le rapport de la Commission des finances.

Puis Mme Michèle Genier rapporte au nom de la Commission de gestion sur le **rapport de la Municipalité au sujet de la gestion de l'exercice 1985**. Pour chaque dicastère de notre Exécutif les points suivants ont été relevés:

- **Administration:** ce dicastère est conduit par M. Jean-Pierre Carroz, Syndic. On note que la comptabilité est actuellement traitée avec l'ordinateur du Centre romand de vulgarisation agricole. Toutefois, une nécessité évidente apparaît afin que toute l'administration soit informatisée dans un but de rationalisation des travaux. La réalisation des nouveaux locaux prévue dans le cadre du projet "En Crétalaison" est attendue avec impatience afin que les collaborateurs de notre administration disposent de la place nécessaire à l'exécution de leurs tâches.
- **Police des constructions, plan d'extension:** ce dicastère est dirigé par M. Claude Agassiz. On y relève que le plan directeur sera soumis au Canton dès que le Conseil d'Etat aura ratifié le plan de quartier du "Champ des Merles". Le plan d'affectation des sols pourra ensuite être mis à l'enquête publique. Quant au plan à long terme des canalisations des eaux usées, il est également lié à la ratification du plan directeur. On constate enfin un ralentissement de la construction d'appartements et, il n'y a pas eu d'octroi de permis de construire pour bâtiments locatifs en 1985.
- **Bâtiments:** ce dicastère est placé sous la responsabilité de M. Jean-Jacques Belet. L'année 1985 a vu peu de réalisation de nouveaux bâtiments. Plusieurs études sont toutefois en cours - complexe administratif, voirie - et la construction des bâtiments projetés sur l'ex-propriété Vollenweider est envisagée.
- **Forêts et domaines:** ce dicastère est animé par M. René Henny. On y a constaté l'excellent état d'entretien des forêts. Le remplacement des platanes de l'allée de l'Eglise est en cours d'étude.
- **Travaux:** ce dicastère est géré par M. Bernard Schmutz. On y a observé des locaux bien entretenus ainsi que du matériel et un parc de machines en ordre. Comme annoncé précédemment au Conseil communal un collaborateur supplémentaire sera engagé afin de répondre à tous les besoins d'entretien. Le projet de protection antibruit au nord-est de l'autoroute (Rionzi-Clochatte) sera certainement mis à l'enquête cette année encore.
- **Police - Service du feu:** ce dicastère est commandé par M. Marcel Guex. Notre police souhaite être classée en

catégorie 2 afin d'élargir ses compétences en matière de circulation. Les tâches administratives représentant le 50 % de l'activité de ce service, il est prévu d'engager un nouvel agent afin de renforcer la présence de notre police tant pour la régulation de la circulation au carrefour du Grand-Mont que pour des rondes nocturnes ou d'autres tâches attendues par les Montains.

Le corps des pompiers a vu l'arrivée d'un nouveau chef en la personne de M. Bernard Chabloz, qui succède à M. Michel Rauschert dont le mandat était échu à fin 1985. Enfin le tonne-pompe a été inauguré le 28 juin dernier au cours d'une très sympathique soirée.

Au service de la protection civile M. Francis Desarzens succède à M. Gilbert Meuwly comme chef local.

- **Cultes et instruction:** ce dicastère est conduit par M. Rémy Vaucher. On y relève que l'actuelle réorganisation scolaire est une préoccupation importante qui nécessitera la création de 8 nouvelles classes d'étude, d'ici 1990.

Au cours des discussions qui suivent M. le Syndic qui répond à une question de M. Roger Rigo, précise que la Commission d'informatique, constituée par la Municipalité, a évalué l'ensemble des besoins des services communaux et que plusieurs variantes ont été établies en vue de l'acquisition du matériel informatique. En 1987 des propositions seront adressées au Conseil communal.

M. René Henny, municipal, répondant à une question de M. Auguste Jost, confirme que plus de 50 % des platanes de l'allée de l'Eglise, qui ont 180 ans environ, sont irrémédiablement condamnés par la maladie.

M. Bernard Schmutz communique à l'assemblée, suite à une question de M. Auguste Jost, qu'en 1985, les engins de nettoyage de la voirie ont été loués à la commune de Lausanne. Toutefois ils ont présentement été mis en soumission auprès d'entreprises privées. Le coût de ces travaux d'entretien s'élève à près de Fr. 25'000.- par année.

Après que les membres de l'assemblée aient reçu tous les compléments d'information souhaités, M. le Président soumet au vote le rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 1985 ainsi que celui de la Commission de gestion. Le contenu de ces documents est accepté à l'unanimité.

M. François Corbaz rapporte ensuite au nom d'une commission ad hoc, composée de MM. Gaston Amaudruz, Henri-Charles Brun, François Corbaz, Jean-Daniel Pelet, Hubert Barde, et du rapporteur, au sujet d'un **arrêté concernant la taxe d'exemption du service de sapeur-pompier**. Cette taxe frappe les hommes âgés de 20 à 40 ans et repose sur la notion d'un service en faveur de la communauté. Elle ne sert pas à couvrir l'ensemble des coûts de fonctionnement du service du feu puisque cette recette est de Fr. 37'500.- environ.

Un taux de 2 o/oo du revenu imposable est proposé en guise de taxe; toutefois des montants minimums et maximums respectivement de Fr. 50.- et Fr. 200.- sont prévus. Ce mode de calcul corrige celui d'une taxation forfaitaire trop sensible à l'inflation.

Après une discussion de détail où quelques spécialistes se préoccupent du cas des bénéficiaires de rentes, etc, l'assemblée accepte à l'unanimité le nouvel arrêté ainsi que le rapport de la Commission.

Au dernier point de l'ordre du jour, M. le Syndic informe le Conseil que la commune de Lausanne renonce au projet d'une centrale chaleur-force dans la région de la grande Tuilière. M. Jean-Jacques Belet, municipal, communique

ensuite le résultat du décompte des travaux d'aménagement du complexe du Châtaignier qui se monte à Fr. 298'692,95 par rapport à un budget de Fr. 300'000.-.

M. Bernard Schmutz, municipal, renseigne encore au sujet de l'avancement des travaux routiers sur la commune. Les routes et chemins de Penau, des Montenailles, de la Pichollette, de la Forêt, des Falaises, de la Côte à Deux-Sous, de la Farandole seront gravillonnés, tandis que celles et ceux de la Perrause, du Rionzi, du Saux seront revêtus d'un nouveau tapis.

Dans le cadre des propositions individuelles, M. Ernest Lehmann relève l'absence d'un signal d'entrée de localité sur la route qui conduit du Chalet-à-Gobet au Mont. M. Jean-Claude Corbaz est ensuite renseigné par MM. René Henny et Jean-Jacques Belet, municipaux, au sujet de la piste d'athlétisme située autour du terrain de football et du subside accordé par le Sport-Toto.

A 21h.45, le Président lève la séance. Nombreux sont ceux qui peuvent maintenant orienter leurs préoccupations vers l'organisation de leurs vacances que nous souhaitons les plus bénéfiques.

*Le secrétaire du Conseil communal  
B. Salcbli*

\*\*\*\*\*

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

### ASSOULISSEMENT DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS SOUTERRAINES.

Les dispositions concernant la Police des constructions peuvent à priori paraître ardues et affaire de spécialiste. Comme elles intéressent toutefois tous les propriétaires la Commission du Plan juge utile de vous fournir les informations suivantes:

Donnant suite à une proposition de M. André Fluckiger, conseiller communal, la Municipalité a proposé au Conseil communal, dans sa séance du 21 avril 1986, d'assouplir les dispositions du Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (RPE) qui concernent la superficie des constructions.

Cette nouvelle réglementation permet d'augmenter la surface et donc le volume des constructions souterraines en respectant un certain nombre de conditions destinées à intégrer ces constructions souterraines dans leur environnement ainsi qu'à éviter une utilisation abusive des locaux ainsi créés.

En augmentant en sous-sol, d'une manière limitée, les possibilités d'utilisation du sol, ces nouvelles dispositions peuvent également contribuer à limiter quelque peu l'ampleur des terrains consacrés à la construction, puisqu'on peut construire plus sur une même surface.

Elles sont valables en zone villas, le RPE offrant déjà des possibilités suffisantes dans les autres zones.

La nouvelle teneur des articles approuvés par le Conseil communal le 21 avril 1986 et entrés en vigueur suite à leur approbation par le Conseil d'Etat le 25 juin 1986 est la suivante:

**Art. 12** – La surface bâtie est mesurée sur l'étage de la plus grande surface, compte tenu des terrasses découvertes, seuils, perrons et autres éléments semblables.

Pour le calcul de la surface bâtie, le sous-sol est consi-

déré comme un étage, même si les locaux sont partiellement ou totalement enterrés, à l'exception de ceux destinés à stocker le combustible et proportionnés aux installations à desservir.

Pour les terrasses couvertes ou pergolas attenantes au bâtiment d'habitation, seule la partie excédant 25 m<sup>2</sup> est prise en compte dans le calcul des surfaces bâties.

**(nouveau)**

“En zone villas, des extensions des sous-sols des constructions, n'entrant pas dans le calcul de la surface bâtie, sont autorisées dans la mesure où elles respectent les dispositions énoncées à l'article 50 du présent règlement”.

- **Art. 50** – Les bâtiments d'habitation auront au minimum 70 m<sup>2</sup> de surface bâtie.

La surface bâtie ne peut excéder le 1/8 de la surface totale de la parcelle.

**(nouveau)**

Les extensions des sous-sols des bâtiments ne sont pas considérées comme surface bâtie dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées:

- 1) La surface en sous-sol ne peut excéder le 1/6 de la surface totale de la parcelle.
- 2) Ces constructions ne peuvent servir ni à l'habitation, ni à l'exercice d'une activité professionnelle.
- 3) La surface complémentaire sera recouverte d'au moins 50 cm. de terre aménagée en terrasse.
- 4) La distance minimum “D” entre ces constructions et la limite de propriété voisine ou du domaine public, s'il n'y a pas de plan ou de loi fixant la limite des constructions, est de 3,00 m.
- 5) Ces extensions ne dépasseront en aucun point le niveau du terrain naturel de plus de 1,00 m.
- 6) Aucune façade de l'extension en sous-sol n'est dégagée; toutefois, la Municipalité peut autoriser un accès sur l'une des façades.

*Pour la Commission du Plan:  
B. Schmutz, municipal*

\*\*\*\*\*

## NOS JUBILAIRES

### Noces d'or



**M. et Mme Louis Burkhalter** se sont mariés le 20 juin 1936, à l'Abbaye de Montheron. Agriculteur, M. Burkhal-

ter est né le 10 février 1906 au Mont, à la ferme de la Casa, à la Cullièreonnaz; sa femme, Marie née Meylan a vu le jour le 1<sup>er</sup> novembre 1907, à Froideville.

Parents d'une fille, ils ont la joie d'avoir deux petits-fils. M. Burkhalter a été conseiller communal pendant plusieurs années. Il est également membre honoraire de la Société de chant “Echo des Bois” dont il fut le secrétaire alors que cette société était encore un chœur d'hommes.

## 90 ans



**Mme Madeleine Chapuisat** est née le 14 juillet 1896 à Aclens. Aînée de trois enfants, elle a eu le malheur de perdre très rapidement un frère. Après avoir suivi l'école primaire, elle a continué ses études à l'École normale de Lausanne où elle a obtenu son brevet qui lui a permis d'enseigner dans plusieurs communes jusqu'en 1920.

Suite à son mariage, le 26 juin 1920 avec un garçon de son village, Hermann Denys, elle vint habiter à Lausanne où naquit une fille. Dès 1957, elle élit domicile, avec son mari, au Mont, dans la villa de son gendre, M. Robert Derron. Elle eut le malheur de perdre son mari en 1965. Des problèmes de santé l'ont obligée à quitter Le Mont en 1984. Elle vit actuellement à la Fondation Mont-Calme, à Lausanne.

Les autorités du Mont ont naturellement chaque fois fêté ces jubilaires. Une délégation de la Municipalité leur a apporté les vœux et cadeaux d'usage au nom de la population de notre commune. Elles profitent de cette occasion pour leur réitérer leurs souhaits de longue vie, bonheur et santé.

*Réd.*

\*\*\*\*\*

## Les 4 coins du Mont (en ballade...)

Presque l'été, en ce jour de la mi-juin !  
Le soleil nous chauffe déjà de ses rayons.  
Aussi les aînés du Mont - Montaines et Montains -  
Sentent-ils leur pousser des ailes comme aux papillons.

A l'heure dite, fidèles au rendez-vous,  
Nous voici rassemblés sur le quai;  
Un bonjour ici et là: comment allez-vous ?  
Des 4 coins du Mont, c'est le vivant reflet ...

Coup de sirène! chacun emboîte le pas;  
C'est la Savoie de 1914, notre bateau;  
Vénérable mais solide au poste: hardi les gars!  
Pavillon haut! et flottent les drapeaux!

Et la vague doucement moutonne  
Au rythme régulier des pales.  
Dans le soleil qui déjà rayonne,  
Petit roulis qui donne un air de bal...

Déjà Morges et ses quais fleuris  
Effacés dans une brume vaporeuse!  
Le vent du large fouette notre appétit,  
Le grand air du lac nous creuse.

Nos autorités de commune sont là aussi!  
Le syndic nous prose ses souhaits chaleureux,  
Souhaits de bienvenue, chassant tous les soucis.  
Trinquons! que la gaité pétille dans les yeux ...

Présente aussi, la Paix du Soir;  
Tout un chapelet de dames guillerettes,  
Les plus aînées, il faut les voir  
Faire honneur à leur Maison de retraite.

En ce monde, il n'est plus belle mélodie  
Que de "sentir" Dieu dans ses bonheurs;  
En cette merveilleuse journée bénie  
Par la présence de nos pasteurs.

A huit à l'heure, nous glissons doucement,  
Nous égarant sur la rive voisine, plus sauvage:  
Thonon, Evian, que l'on salue en passant,  
Un petit signe en guise d'hommage.

Tandis qu'un fumet se précise,  
Une armada d'assiettes s'anime:  
Plat copieusement garni, quelle surprise!  
Voici qui nous réjouit la mine ...

Arrosé d'un "La Côte" bien de chez nous,  
Qui engendre franche gaité, bonne humeur;  
Et pour un jour, me croirez-vous?  
On oublie handicap et douleurs ...

Des airs de notre temps nous enchantent,  
Une musique endiablée apporte un fond sonore.  
vraie ruche joyeuse et bourdonnante.  
Chacun, chacune retrouve sa voix d'or ...

Halte à Montreux, notre belle Vaudoise;  
Un tour d'horloge pour flâner  
Dans cette jolie cité bourgeoise  
Bellement habillée pour nous charmer.

Le ciel du Léman se charge  
De cumulus fantasques et menaçants;  
Ce jour, nous n'essuyons pas l'orage:  
La vaudère a attaché ses moulins à vent!

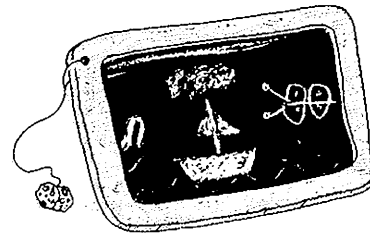
Il est l'heure pour notre Savoie  
De regagner son port d'attache,  
Ouchy, ses pédalos; nos cœurs sont pleins de joie.  
Au revoir, à l'an prochain, comme les bernaches!

Il faut un grand merci à ce bouquet de croisière,  
Il y manque un ruban fantaisie!  
Un bien petit fleuron à sa bannière:  
C'est pourquoi je l'attache, avec un brin de poésie ...

*Edith Collet-Larocque - 19 juin 1986*

\*\*\*\*\*

## DANS NOS ÉCOLES ...



"Dessin de Thomas"

### Direction des écoles

Dès cette année, la direction assume la responsabilité des **classes primaires du Mont** (enfantine à 4<sup>ème</sup>) et des **classes secondaires de l'établissement du Mont** (5<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup>). La nouvelle organisation est la suivante:

#### Directeur

M. Daniel Robert Tél. 32 01 45

#### 1<sup>er</sup> doyen secondaire

M. Bernard Matthey-Doret Tél. 32 01 45  
Collège du Mottier B

#### 2<sup>e</sup> doyen secondaire

M. Jean-Daniel Giroud Tél. 91 32 19  
Collège de la Chavanne, Cugy

#### Doyenne primaire

Mlle Catherine Pilet Tél. 32 39 37  
Collège du Grand-Mont

#### Secrétaire

Mme Monique Mayor Tél. 32 01 45  
Collège du Mottier B, 1<sup>er</sup> étage

**Le secrétariat est ouvert de 7 h. 30 à 11 h. 30, du lundi au vendredi.**

\*\*\*\*\*

### Vacances scolaires

Les vacances 1986-1987 ont été fixées selon l'horaire suivant:

**Automne:** du jeudi 9 octobre 1986 à 15 h. 20  
au lundi 20 octobre 1986 à 7 h. 30.

**Hiver:** du vendredi 19 décembre 1986 à 15 h. 20  
au lundi 5 janvier 1987 à 7 h. 30.

**Février:** du vendredi 13 février 1987 à 15 h. 20  
au lundi 23 février 1987 à 7 h. 30.

**Printemps:** du vendredi 3 avril 1987 à 15 h. 20  
au mardi 21 avril 1987 à 7 h. 30.

**Été:** dès le vendredi 3 juillet 1987.

**Congé:** les classes seront mises en congé  
le vendredi de l'Ascension.

Si la rentrée des vacances d'été 1987 n'est pas fixée, c'est que la Commission scolaire d'Arrondissement n'est pas encore constituée et ne peut donc se prononcer.

Nous prions instamment les parents de se conformer aux dates fixées et de ne pas demander la faveur d'un départ anticipé ou d'une prolongation.

Il est en effet aisé de comprendre que ces congés supplémentaires amènent des perturbations dans le travail scolaire et que, d'autre part, il est injuste que certains enfants bénéficient de vacances alors que leurs camarades sont en classe.

En outre, les employeurs sont invités à faire de leur côté

tout leur possible pour accorder les vacances à leur personnel ayant charge de famille pendant la période des congés scolaires.

Nous remercions d'avance les parents et leurs employeurs de leur compréhension et de leur appui.

*La direction*

\*\*\*\*\*

## Enseignants nouvellement nommés

Le Département de l'instruction publique et des cultes a nommé, sur proposition des Autorités scolaires, les enseignants suivants:



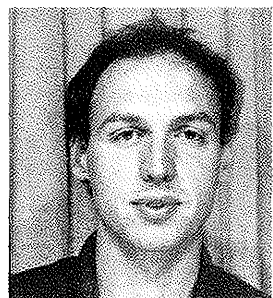
Mlle **Carine Baumberger**, titulaire du brevet d'enseignement dans les classes enfantines. Mlle Baumberger a tenu la **classe enfantine du Petit-Mont** durant l'année scolaire 1985-1986. Elle est monitrice de natation (brevet Jeunesse & Sport 2).



Mlle **Anne Guibert**, titulaire du brevet d'enseignement dans les classes primaires. Mlle Guibert enseigne dans notre commune depuis 1984; elle a suivi ses élèves de 1P en 2P. Elle se voit confier une classe 1P au **Grand-Mont**.



Mlle **Véronique Luethi**, titulaire du brevet d'enseignement dans les classes primaires. Mlle Luethi, après un remplacement dans notre commune, a conduit une classe 2P au collège du **Mottier A** durant la dernière année scolaire. Elle dirige depuis août la classe 1P2.



M. **Jean Schaer**, titulaire des brevets d'enseignement dans les classes primaires et développement. Placé au Mont par le DIPC en 1980 (classe 5P), M. Schaer a été nommé "primaire" l'année suivante, puis appelé en 1982 à la tête de la seconde classe de développement qui s'ouvrait. Depuis juin 1985, M. Schaer possède le brevet d'enseignement dans les classes de développement. Membre de la SFG, section du Mont, il étend également son activité sportive au ski de fond.

A ces enseignants nouvellement nommés vont nos vœux les meilleurs de succès et de bonheur dans notre commune.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* **Au pays des** \*\*\*\*\*

## Monsieur et Madame Bonhomme



A l'aula, la classe 2P1 de Mlle Chevalier a présenté un spectacle intitulé:

### **Au pays des "Monsieur et Madame Bonhomme"**

Ce spectacle a été entièrement créé par les enfants: histoires, costumes, décors. Pour les costumes, Mme Amaudruz a aimablement collaboré.

L'histoire a été inspirée par des petits livres "Collection Bonhommes" qui ont remporté beaucoup de succès auprès des enfants.

Cette représentation était divisée en 4 scènettes avec chants et ballets, qui nous emmenaient dans un pays de rêve, dont les habitants sont des petits bonhommes aux caractères bien définis et qui se comportent comme tels. Par exemple: M. Grincheux, Madame En Retard, Madame Petite, etc...

Un nombreux public familial est venu applaudir les enfants.

*La classe 2P1*

\*\*\*\*\*

## DANS NOS SOCIÉTÉS...

### **Armes de guerre**

La saison de tir 1986 est terminée. 131 tireurs (111 en 1985) ont effectué leurs tirs militaires dont 94 astreints.

Nous relevons encore que 54 participants ont obtenu la mention avec un résultat de 85 points et plus.

**Palmarès:** 1. Borloz J.-P. 104 pts. 2. Corbaz Rémy 101. 3. Mermier A. & Ducommun G. 100. 5. Lambelet A. 99. 6. Magnenat G. 98. 7. Graf E., Roulier R., Favre L. et Roulin M. 97.

Le tir en campagne s'est déroulé en mai passé et 41 tireurs de notre société se sont déplacés à Bottens.

**Palmarès:** Corbaz F. 65 pts. Borloz J.-P. 64. Schraner E. 62. Lambelet A. 61. Ducret A. 60. Mermier A., Graf E. et Gilliéron Ph., Pasche M. et Pasche F. 59.

Nous vous rappelons notre traditionnelle soirée de clôture qui se déroulera le 25 octobre prochain à la petite salle du Châtaignier. Le comité vous tiendra au courant.

*Le comité*

\*\*\*\*\*

## Société de Développement

Si l'on vous parle de vacances, qu'allez-vous penser? Qu'il est bien tard pour celles de l'été et que les prochaines ne sont pas comparables, n'offrant pas les mêmes possibilités d'évasion et ne permettant pas d'engranger autant de souvenirs.

Et pourtant nous allons vous parler de vacances! Celles que vous passez au travers de la lorgnette de votre Société de Développement.

Revenons au mois d'août et arrêtons nous aux deux premiers jours. Il est 19h.50 et conformément au programme établi, les cloches appellent au rassemblement. La tradition veut que, dès le silence revenu à 20h.00, la fanfare prenne la relève et que le cortège s'ébranle. Pas de panique! Les quelques musiciens qui sont là prouvent bien que l'Union Instrumentale a été aussi invitée. Mais où est-elle? Restons Vaudois! Après le quart d'heure bien connu, on fait avec ce qu'on a, y en a point comme nous et départ en musique. Le "becquet" du chemin des Falaises n'a de loin pas suffi à épuiser notre Syndic, M. Jean-Pierre Carroz qui, par son brillant discours, appuyé par la superbe prestation du cor des alpes (merci M. Barrat) et la présentation des petits jeunes gymnastes (merci M. Barrat), nous a permis d'atteindre la nuit propice pour allumer le feu et faire "péter" tout ce qui pouvait faire du bruit.

Depuis 1291 que nous regardons brûler les feux du premier août, nous affirmons que celui de la Commune du Mont, mouture 1986, mérite une inscription spéciale dans "le Guinness book". Fantastique! Si vous regardez la hauteur des arbres du Châtaignier, pour ceux qui n'y étaient pas, vous pouvez vous imaginer des flammes jusque là, une couche de chaleur tourbillonnante plus haut et à nouveau un immense panache de flammes en dessus.

Maintenant, vous comprendrez mieux pourquoi il est mentionné les 1<sup>er</sup> et 2 août au début du récit. Toujours vaillante, la Société de Développement avait repris une idée émise par Mme N. Gaillard, soucieuse de ne pas gaspiller de l'énergie, qui tendait à inviter la population à venir déguster des saucissons cuits à la braise, reliquat de la nuit précédente. Inquiétude justifiée de notre Président à 03h.00 du matin, malgré les paroles de réconfort des derniers irréductibles de la Sté de Gym qui tenaient la buvette, en voyant la piteuse mine du tas ridicule qui fut si beau feu quelques heures auparavant. A huit heures, rongé par les soucis, incapable de dormir plus longtemps, il lui fallut bien constater le désastre. Il ne restait qu'un ou deux petits tisons rouges au milieu des cendres, juste suffisants pour économiser au moins une allumette et animer notre feu du deux août, alimenté à grand renfort de bois que nous avons dû trouver de suite.

Mais quelle récompense! Quelle satisfaction exprimée par les personnes présentes. Rendez-vous compte! Un saucisson de 350 à 400 grammes, cuit à merveille dans les feuilles de choux, accompagné de salade aux tomates à volonté, pain (trop délaissé, hélas) pour Fr. 8.-; ça met le repas à Fr. 4.- par personne. L'ambiance sympathique, souriante, familiale, le temps merveilleux, chaud et M. Jean-Jacques Belet, municipal, présent à notre agape qui nous a promis de mettre, aussi ..., du bois dur dans le feu l'année prochaine, tout nous pousse déjà à vous inviter à venir manger les saucissons à la braise le dimanche 2 août 1987.

Après s'être arrêtés aux souvenirs, marchons gaiement

### A TRAVERS "MONT ET VAUD"

Nous vous avons annoncé dans les "4 coins du Mont" du

mois de mars que la marche villageoise avait été reportée au samedi 27 septembre. Un nouveau parcours nous conduira à travers champs et bois; il est intéressant de constater que nous laisserons toujours le Chalet de la Ville à notre droite en partant du et pour arriver au... Châtaignier. Vous situez?

Changement de décors, changement d'ambiance. Après la fabrique de pain libanais en 1985, la subsistance nous sera préparée dans le four à pain banal de la Cure, sous la haute direction de Mme Gaillard, qui a déjà prévu salées au fromage et "pizze" diverses pour l'apéritif qui sera servi vers le collège des Planches. Pendant ce temps, visite de la collection de cactus, culture de bonzaïs et explications sur la culture "in vitro" des primevères et orchidées, à l'entreprise de M. Jean Amiguet qui nous a d'ores et déjà promis en plus un magnifique cadeau pour chacun. Lorsque l'on sait que M. Amiguet est connu dans le monde entier et que l'on vient de très loin pour voir ce que l'on a, nous, sous la main, il vaut la peine d'y aller à pied. La marche "A travers Mont et Vaud" vous y invite.

Et comme c'est devenu l'usage pour se remettre de ses émotions, soupe aux pois, accordéon et buvette au Châtaignier, grâce à Pierre Barras et avec les "witz" toujours appréciés de Jean-Pierre Vaney.

Revenons aux vacances et parlons des suivantes. Vous avez reçu par voie de "tous ménages" l'information comme quoi la Société de Développement allait vous faire "bosser" sous le thème

### LIBÉREZ VOTRE CRÉATIVITÉ

A vous de jouer. Nous vous rappelons qu'il s'agit de créer une œuvre d'art originale de votre choix, en n'utilisant que des produits naturels, que des couleurs naturelles, que des attaches naturelles, que des matières adhésives naturelles, rien que du **naturel**. Alors **gommez... sculptez... limez... découpez... assemblez... collectionnez...**

vous devez avoir fini pour le jeudi 23 octobre

Vos œuvres seront exposées à **l'aula du collège** et toute la population pourra les admirer:

**vendredi 24 octobre au soir, samedi 25  
et dimanche 26, jour de la remise des prix**

Pour des renseignements éventuels, adressez-vous aux membres du comité de la Société de Développement, tél. 32 69 17, 32 14 10, 32 50 84, 33 23 21, 32 93 36, 33 14 94, 32 21 87.

Tout devra être apporté dans la journée du 24 octobre, jusqu'à 17h.00 au plus tard. Merci aux artistes de vous annoncer en téléphonant quelques jours avant aux numéros sus-indiqués. Vous nous permettrez de mieux nous organiser. Pour terminer l'année, la Société de Développement met sur pied un

### CONCERT DU CHOEUR J.S. BACH DE LAUSANNE en l'Eglise du Mont, le 12 décembre 1986

Au programme, des œuvres de: Félix Mendelssohn, Franz Liszt, Anton Bruckner, Maurice Durufle, Zoltan Kodaly et Ferenc Farkas.

Avec **Jeu de la crèche** cantate de Noël pour chœur, solistes, récitant, orgue et six instruments. **A ne pas manquer.** Inutile de dire la ferveur qui règnera à cette occasion unique aux portes de Lausanne d'entendre le prestigieux **Chœur J.S. Bach.**

Des informations plus détaillées suivront, mais n'hésitez pas à réserver cette date dès maintenant. Il n'y aura qu'un seul concert et l'église n'est pas très grande.

*Avec le souhait de vous être agréable, le Comité*

**PROCHAIN JOURNAL: fin novembre 86 DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES ARTICLES: 10 novembre 86**

**RÉDACTEUR: M. Rémy Vaucher, chemin du Mottier 3, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. 32 00 03**

# UN ÉVÉNEMENT ARTISTIQUE AU MONT!

L'Echo des Bois présente le spectacle de son 125<sup>ème</sup> anniversaire

Ne manquez pas la création de

## L'Affaire Héli Freymond

à la Grande Salle du Mont-sur-Lausanne les 24, 25, 29, 31 octobre et 1, 5, 6, 7, novembre 1986 à 20h.

Mise en scène: Guy Loran

Jouée par: l'Echo des Bois et un groupe d'acteurs.

Direction musicale: O. Reymondin

Musique: P. Bron

Texte: G. Loran et B. Matthey-Doret

Décors: G. Sahli

Location: Service Culturel Migros (021) 20 26 35

### Avant-propos du Syndic pour le spectacle

Dans ce pays où à force de peser le pour et le contre de chaque chose, les réalisations, en particulier culturelles, non liées au profit, se font de plus en plus rares et où une douce et lénifiante léthargie est une règle de vie fort bien acceptée, la mise sur pied d'une création artistique originale fait figure d'évènement.

Les sociétés locales de communes comme la nôtre, devant le manque d'intérêt de la population pour les affaires publiques et d'enthousiasme pour toutes réalisations originales, ont énormément de peine à survivre, alors même qu'elles forment l'ossature de toute vie culturelle et communautaire. Sans sociétés locales, un village tel que Le Mont est rabaisé au rang de cité-dortoir où vivent, confinés dans leurs maisons comme dans des ghettos, des fantômes s'ignorant les uns les autres, uniquement préoccupés par leurs problèmes personnels et professionnels. Certaines de ces sociétés, malgré les efforts courageux mais de plus en plus désabusés de leurs responsables, se meurent doucement et vont disparaître ces prochaines années dans l'indifférence générale et complice de la population.

Ce n'est heureusement pas le cas du chœur mixte "L'Echo des Bois", un des fleurons des sociétés montaines, dont le proverbial dynamisme et les succès connus, en font l'un des chefs de file de la vie culturelle de notre Commune.

Aussi lorsque ses responsables sont venus présenter à la Municipalité leur projet de monter un spectacle sur l'affaire Héli Freymond, et ceci dans le cadre des fêtes du 125<sup>ème</sup> anniversaire de leur société, les autorités n'ont pas été outre mesure étonnée de leur initiative et n'ont pu que les en féliciter et les assurer de leur soutien total et entier, tout en étant conscientes de l'ambition du projet et des difficultés à surmonter pour mener à bien un tel spectacle.



Reprendre l'affaire Héli Freymond, dernier condamné à mort exécuté en pays de Vaud en 1868, en faire un spectacle complet, à la fois théâtral et musical, n'est pas une solution de facilité. Certains ne manqueront pas de reprocher aux auteurs d'avoir ressorti cette sordide affaire, mise aux oubliettes par les autorités pendant plus de 100 ans, et d'avoir ainsi reposé l'éternel et grave problème de la peine de mort, si présent aujourd'hui à l'esprit de certains dans le monde tumultueux dans lequel nous vivons, mais si absent de l'esprit de la plupart des gens, persuadés que le "châtiment suprême" n'a jamais été appliqué dans notre pays.

Il faut rappeler toutefois qu'après une période pendant laquelle le dossier devait rester secret, l'écrivain A.-L. Chappuis en a fait un livre, en a fait un livre, sur la base duquel et aussi de nombreuses recherches personnelles, un enseignant du Mont, M. B. Matthey-Doret, aidé du metteur en scène Guy Loran, a écrit la pièce, en collaboration avec le compositeur P. Bron pour la musique et M. G. Sahli, auteur des décors. Le chœur mixte "L'Echo des Bois", dirigé par M. O. Reymondin, et un certain nombre de comédiens seront les chevilles ouvrières de ce spectacle et toute cette somme de dévouement et de compétence est garante d'une réalisation qui marquera dans les annales de notre commune et même de notre région.

Les Autorités de la commune du Mont engagent vivement les Montaines et Montains à assister nombreux à ce spectacle et à le faire connaître à leurs parents, amis et connaissances, afin qu'un plein et mérité succès vienne récompenser les initiateurs de cette courageuse et belle entreprise.



J.-P. Carroz, Syndic